

**DECISION N° 20260123\_P\_023  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes  
**LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218\_D\_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance**

**Objet : Signature d'une convention avec « LES RIVES D'AUREC » pour l'organisation de deux séjours au camping d'Aurec sur Loire avec location de toile de tentes en gestion complète activités comprises en faveur des enfants du territoire âgés de 3-5 ans et 6-8 ans.**

Le Président,

N° 20260123\_P\_023

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**LES RIVES D'AUREC  
Château d'Aurec  
37 place de l'église  
43110 Aurec sur Loire**

Pour l'organisation de deux séjours en pension complète (avec location de toiles tentes) activités comprises, en faveur des enfants du territoire âgés de 3-5 ans et 6-8 ans au camping d'Aurec sur Loire.

**Date :** Séjour 3-5 ans : du 15 au 16 juillet 2026  
Séjour 6-8 ans : du 15 au 17 juillet 2026

**Participants :** 16 enfants âgés de 3-5 ans et 24 enfants âgés de 6-8 ans.

**Lieu :** Aurec sur Loire (camping)

**Montant : 2554.40€ TTC pour l'ensemble des séjours**

Fait à LA SEAUVÉ SUR SEMENE, Le 23 janvier 2026

AR Prefecture

043-244301131-20260123-20260123\_P\_023-AU  
Reçu le 06/02/2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

